

EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

*Date de Convocation : 30/03/2023

*Date d'Affichage : 30/03/2023

*Conseillers en exercice : 9

*PRESENTS : 1

*VOTANTS : 1

Vu les statuts du 11/03/1980 de la Caisse des Ecoles Publiques de Margency,
L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à 14 heures le Comité de la Caisse des Ecoles légalement
convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PLAIGNAUD Vice-Président de la Caisse des
Ecoles. 2^{ème} convocation suite à réunion du 29/03/2023 où absence de quorum.

Était présent : Monsieur Michel PLAIGNAUD.

Absents excusés : Monsieur Thierry BRUN, Madame Murielle FANOULLER,
Madame Typhanie DESPIAU, Madame Isabelle LACOUR,
Madame Marion MAESTRONI et Monsieur Vincent BLANGY.

Absents : Madame Muriel DANQUAH et Monsieur Stéphane CHEPPTTELL

Monsieur PLAIGNAUD a été élu Secrétaire de séance.

**Déli.2 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CAISSE DES ECOLES
ANNEE 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur PLAIGNAUD prend la Présidence du Comité de la Caisse des Ecoles et met le Compte
Administratif au vote.

ADOPTÉ le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles comme suit :

CHIFFRES EN EUROS

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES				
Résultats reportés CA 2021	0,00	4 188,56		2 243,30
Opérations de l'exercice 2022	923,10	0,00	2 844,99	1 600,00
Totaux	923,10	4 188,56	2 844,99	3 843,30
Résultats Définitifs		3 265,46		998,31

DONNE tous pouvoirs au président pour l'exécution de la présente délibération

~~Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte, dès
sa transmission en Sous - Préfecture.~~

Affiché le

Fait à Margency, le 5 avril 2023

Le Président,

Thierry BRUN

